



Bulletin municipal

Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2019, je fais rapport aux citoyens de Saint-Simon-de-Rimouski des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Mallette (s.e.n.c.r.l.). Mallette a audité les états financiers pour l'exercice 2018 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Tel que requis par la loi, voici les faits saillants du rapport financier ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Selon le rapport du vérificateur, les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018 nous révèlent un excédent accumulé de 349 158 \$ dont un excédent de fonctionnement non affecté de 249 158 \$ et un excédent de fonctionnement de 100 000 \$ affecté pour le budget 2019.

En vertu de l'article 11 de la «Loi sur le traitement des élus municipaux », la rémunération et l'allocation que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité doit être mentionnée dans le présent rapport.

Pour l'année 2018 :	Rémunération de base	Allocation de dépenses
Maire	6 000 \$	3 000 \$
Conseil	2 000\$	1 000 \$

Les projets d'investissement qui ont été réalisés en 2018 sont les suivants :

Enseigne municipal : 11 727 \$	Bunker pompier : 2 389 \$
Télé-avertisseur : 769 \$	Compteur d'eau : 4 189 \$
Entrée d'eau : 11 187 \$	Réaménagement du bureau : 2 881 \$
Signalisation : 1 134 \$	Bâtiment Centre communautaire : 15 036\$
Équipement Centre communautaire : 14 237 \$	Aménagement terrain – Centre communautaire : 4 528 \$
Tranchée Chemin Coté : 7 419 \$	Ponceau Rang 1 : 11 023 \$
Pavage Rang 1 : 7 771 \$	Ligne de drainage – Route de la Grève : 6 400 \$

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles de la Municipalité, dont l'implication est essentiel dans le développement de notre collectivité. Notre administration continuera de canaliser les ressources afin de soutenir et de faire progresser l'épanouissement de la Municipalité.

Jacqueline D'Astous, Maire suppléante

Faits saillants de la séance du 3 juin 2019

DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 4, MONSIEUR CLÉMENT OUELLET

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose la lettre de démission de M. Ouellet, conseiller au siège #4. Cette démission est effective à compter de ce jour, le 3 juin 2019. La vacance au siège #4 est constatée à la présente séance. Il y aura tenu obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste. Le scrutin sera donc fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la présente séance et un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – RAMONAGE DE CHEMINÉES

Le Conseil municipal accorde le contrat de trois (3) ans de ramonage de cheminées à l'entreprise Ramonage de cheminées Frédéric Pilote au montant unitaire de trente-cinq dollars (35 \$) plus les taxes applicables.

DEMANDE DE DON – JOURNAL DE MATURIN

Le Conseil municipal accepte de verser un don au montant de 50 \$ pour le Journal de Maturin, qui a pour mission de favoriser la rentrée scolaire, les saines habitudes de vie et l'apprentissage des jeunes.

DEMANDE DE DON – PISCINE RÉGIONALE DES BASQUES

Verser un don au montant de 50 \$ à la Piscine régionale des Basques, qui a pour mission de permettre à des jeunes familles à faible revenu l'accès gratuit à des cours de natation et un accès gratuit à la piscine pour les sorties scolaires.

AUTORISATION DE LA DÉMARCHE DE LA MRC DES BASQUES POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE LA MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Il est résolu que la Municipalité poursuive son engagement auprès de ses aînés en participant à la demande collective de renouvellement de la politique de Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la MRC des Basques et que la municipalité s'engage sous la coordination de la MRC des Basques à réaliser tous les travaux liés à cette démarche. Le Conseil nomme Mme Jacqueline D'Astous à titre d'élue, responsable de la démarche MADA auprès du comité de pilotage de la MRC des Basques et mandate Mme Nancy Dubé, directrice générale, à titre de représentante de la Municipalité et personne autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme.

RÉSOLUTION D'APPUI – SOUTIEN AU PROJET DE LOI C-429 POUR UNE ABSENCE TOTALE DE DÉCHETS D'EMBALLAGE

Il est résolu qu'une action réelle s'impose dès maintenant pour progresser vers un Canada sans déchets et que le Conseil municipal appuie le projet de loi C-429 pour une absence totale de déchets d'emballage.

Faits saillants de la séance du 3 juin 2019 (suite)

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – 239 000 \$ À LA CAISSE DESJARDINS DE L'HÉRITAGE DES BASQUES

Autoriser Mme Nancy Dubé, directrice générale à effectuer une demande pour un emprunt temporaire de 239 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques. Autoriser Mme Jacqueline D'Astous, maire suppléante, et Mme Nancy Dubé à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à cette demande.

AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN CONTRAT NOTARIÉ POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Une demande de droit de servitude a été présentée à la Municipalité afin d'enfouir une ligne électrique sur une longueur d'environ 1 Km aux abords de l'emprise du chemin Porc-Pic; Il est résolu d'autoriser Mme Jacqueline D'Astous, maire suppléante et Mme Nancy Dubé, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à cette demande. Le tout au frais du demandeur. La Municipalité se dégage de tous les recours que les usagers de cette route ou les propriétaires riverains pourraient entreprendre pour des dommages subis en lien avec ces travaux et pendant la vie utile de cet ouvrage. La Municipalité ne sera aucunement responsable en toutes circonstances d'événements survenant lors de la réalisation des travaux et pendant la vie utile de cet ouvrage.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-03 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Le Conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-03 lors de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019 qui entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons 2019 - 2020 fournit une aide financière aux municipalités ; **CONSIDÉRANT QUE** la salle Ernest Lepage est un lieu accessible pour les personnes à mobilité réduite; **CONSIDÉRANT QUE**, présentement, aucune salle de bain n'est disponible sur l'étage pour répondre à cette clientèle; **CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus est le locataire principal des lieux ; **CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une salle de bain serait bénéfique pour l'ensemble des utilisateurs des lieux. Le Conseil municipal autorise Madame Nancy Dubé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à ce projet pour la création d'une salle de bain dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2019-2020.

REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION DE 4 000 \$ (PAARRM) - RÉFECTION DU PONCEAU RANG 1

La Municipalité est autorisée à approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ponceau du Rang 1 pour un montant subventionné de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$)**, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ponceau du Rang 1 dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Faits saillants de la séance du 3 juin 2019 (suite)

NOMINATION D'UN LIEUTENANT – MONSIEUR SAMUEL BEAULIEU

Nommer M. Samuel Beaulieu à titre de lieutenant à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Municipalité. Cette nomination est soumise à une période de probation d'une durée de six (6) mois se terminant le 3 décembre 2019.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132 DE ZONAGE ET ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil municipal est autorisé à adopter le second projet de règlement numéro 2019-04 apportant des modifications au règlement relatif au règlement de zonage numéro 132, qui a pour but de créer une zone V-5 à partir de la zone V-1 en repoussant la limite entre V-1 et F-1 à un endroit clair et approprié afin de permettre certain usage.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 130 DE CONSTRUCTION

Le Conseil municipal adopte le règlement numéro 2019-05 intitulé « Règlement apportant des modifications au règlement de construction 130 », qui a pour but de mettre à jour les règles concernant les revêtements extérieurs pour les murs et les toitures qui seront autorisés ou prohibés selon les nouveaux produits et les nouvelles technologies.

ADOPTION DU SECOND RÈGLEMENT 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132 DE ZONAGE

le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2019-02-06 intitulé « Second projet de règlement 2019-02-06 apportant des modifications au règlement de zonage 132 », qui a pour but de créer une zone V-5 à partir de la zone V-1 en repoussant la limite entre V-1 et F-1 a un endroit clair et approprié afin de permettre certain usage.

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 17-R-175 – FERMETURE D'UN ANCIEN CHEMIN PORTION DE L'ANCIENNE ROUTE 10

Autoriser la fermeture du tronçon de l'ancienne Route 10 situé sur les lots 4 336 490,4 336 489,4 336 216,4 336 488 et 4 336 645.

CORRECTION DE LA RÉOLUTION D'APPUI NUMÉRO 19-05-149 DEMANDE CTPAQ M. FRANCIS JEAN

Le Conseil municipal appuie la demande d'autorisation de M. Francis Jean c'est-à-dire qu'il conserve les lots 4 336 508, 4 336 217, 4 336 490, 4 336 489, 4 336 488, 4 336 487, 4 336 216 du cadastre du Québec, il acquiert une partie du lot 4 336 645 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité et il utilise une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc au bénéfice des lots 4 336 216, 4 336 488, 4 336 487, 4 336 489 et 4 336 490 du cadastre du Québec.



ÉLECTION PARTIELLE

Le siège de maire est libre depuis le début mai et le siège numéro 4 de conseiller municipal est libre depuis le début juin.

Des élections partielles auront lieu, voici les dates :

- ◆ Date pour le dépôt des mises en candidature : du 12 au 26 juillet 2019
- ◆ S'il y a scrutin (plus d'un candidat), dimanche 25 août 2019

Joins-toi à une équipe qui a plein de projets en cours, nous avons besoin de tes connaissances et de ton dynamisme.

Les conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil

Pour être « éligible à un poste de membre du conseil », toute personne doit (LERM, art. 47 et 61) :

- 1) Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste);
- 2) Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les **12 derniers mois de l'année civile où doit avoir lieu une élection** mois le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale.



Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale signifie être un électeur de la municipalité, c'est-à-dire : au 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale :

- Être une personne physique;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années (LERM, art. 53);

ET

Remplir l'une des deux conditions suivantes, soit :

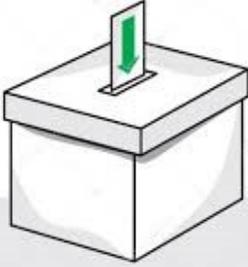
- 1) Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

Lors d'une élection partielle, la date du 1er septembre est remplacée par la date de la publication de l'avis d'élection.

- 2) Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité;

À la date du scrutin, être majeur (18 ans).

VOTE



PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ

Des élections municipales se tiendront le dimanche 25 août prochain. C'est pourquoi, nous sommes présentement à la recherche de personnel pour exercer les rôles de scrutateur, de secrétaire, de vérificateur et de réviseurs. Vous devrez assister à la réunion d'information pour le personnel électoral qui devrait avoir lieu à la fin de juillet.

Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre de ces postes, vous devez compléter le coupon qui est à côté de cet article ou nous

✂

Nom : _____

Prénom: _____

Adresse :

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

✂



Veillez prendre note que le ramonage de cheminées se fera par l'entreprise Ramonage de cheminées Frédéric Pilote dans la semaine du 24 juin.



ASSEMBLÉE
D'INFORMATION PUBLIQUE



Les membres du Conseil municipal est heureux de vous inviter à une assemblée publique d'information et de consultation.

Quand : Mardi le 18 juin 2019

Lieu : Centre communautaire Desjardins (366 Route 132)

Heure : 18 H 30

Voici les sujets qui seront abordés :

- ◆ Présentation de la CAPAB, organisme de la MRC des Basques
- ◆ Présentation de M. Sébastien Ouellet, agent de développement de la MRC des Basques
- ◆ Sondage pour les futurs projets de développement
- ◆ Reddition de compte - Centre communautaire Desjardins
- ◆ Présentation du projet - Patinoire

Brigade Verte de Saint-Simon

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES ET ÉCHANGE

DE VIVACES

Samedi le 15 juin 2019 de 12h30 à 13h30,

au centre communautaire Desjardins (366 Route 132)

Essences d'arbres : érable rouge, bouleau jaune, cèdre, pin, mélèze)

Échange de végétaux : Apportez vos vivaces et annuelles en trop à donner



ATELIER-CONFÉRENCE: «LES HÉROS MAL-AIMÉS»

Quand: Samedi le 15 juin 2019, de 13h30 à 15h30

Endroit: Au Centre communautaire Desjardins

Coût : Contribution volontaire

Présenté par : Mme Nadia Vaillancourt, biologiste, cueilleuse professionnelle et propriétaire de la Cabottine (plantes indigènes)

Inscription obligatoire, places limitées

Informations et inscriptions auprès de Michelle, 418-738-2659



-> **Bonne nouvelle !!!** Bureau en gros, via Arbres Canada, donne un montant de 3 500 \$ pour le verdissement de la cour de l'École de la Joie. Ce projet prendra forme à l'automne.

Surveillez notre page Facebook pour les prochaines activités de la Brigade Verte!

***** Nous sommes à la recherche de baril pour ramasser l'eau de pluie, si vous en avez et ne les utilisez pas, contactez-nous !!! *****

Comité des Loisirs et la Brigade Verte de Saint-Simon

Le Comité des Loisirs et la Brigade Verte sont heureux de vous annoncer que le Bingo bénéfice du 22 mai dernier a permis d'amasser plus de 1 000 \$. Un énorme merci à tous nos généreux commanditaires qui, sans eux, la popularité et les bénéfices n'auraient pas été aussi significatifs. Un merci également à tous les participants venus de partout pour cette magnifique soirée. Nous avons été étonnés de l'engouement pour ce genre d'évènement. Merci aussi aux bénévoles qui ont donné leur 100 % dans cet évènement.

Soyez assurez que nous répéterons l'évènement à l'automne !



MARCHÉ DU BON VOISINAGE

Ouverture du 3 juillet au 30 août 2019

De 10h00 à 16h00

Tous les mercredis, jeudis et vendredis

Vous y trouverez de l'artisanat (bois, tissus, bijoux, etc.)
et de l'agroalimentaire.

Pour information, contactez Jacqueline 418-738-2469



CLUB DES 50 ANS ET +

Le 31 mai dernier, douze personnes représentant notre club ont pris part au grand rassemblement des 50 ans + à Rimouski. Plus de 700 personnes s'étaient regroupées pour l'occasion. Différentes activités sportives, culturelles et des visites étaient organisées pour le plus grand plaisir des participants. L'activité s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur et du plaisir. Un grand MERCI à nos représentants qui ont fait de cette journée une réussite.



O.P.P. DES ÉCOLES DE SAINT-SIMON ET DE SAINT-MATHIEU



L'O.P.P. des écoles de Saint-Simon et de Saint-Mathieu tient à remercier les résidents de Saint-Simon qui ont participé à la collecte de bouteilles qui a eu lieu le 11 mai dernier. Un montant de 866,60 \$ a été amassé grâce à vos dons cette année. Cette somme servira à l'organisation de diverses activités pour les élèves de nos deux écoles.

Encore une fois merci de votre grande générosité!

Bibliothèque l'Imaginaire

Heures d'ouverture de la bibliothèque : Les lundis de 17h00 à 19h00

Vous pouvez également contacter Mme France Beauchesne au 418-738-2249 pour effectuer le renouvellement de vos livres.

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera **fermée** le 24 juin (Saint-Jean-Baptiste) et le 1er juillet (Fête du Canada).

Bienvenue à tous !

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL:

Lundi : Fermé au public

Mardi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mercredi: 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Vendredi : Fermé au public

HORAIRE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT:

Sur rendez-vous seulement.

Mardi: 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Mercredi: 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Pour prendre rendez-vous, appelez au 418-738-2896.



MISSION

La mission du CAPAB est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes de la MRC des Basques afin qu'elles puissent poursuivre leur implication auprès de la personne aidée. Nous voulons favoriser l'accès aux ressources du milieu et la participation aux services de soutien, de répit, d'information et de formation. Nous agissons donc dans une perspective de pérennité des services destinés aux personnes proches aidantes afin qu'elles puissent vivre leur situation de façon positive.

DÉFINITION DE PROCHE AIDANT

Un proche aidant est un individu qui, à titre non-professionnel et sans rémunération, s'occupe de façon soutenue ou occasionnelle d'une personne vivant une problématique de santé. Il peut lui offrir, par exemple, un soutien émotionnel, lui prodiguer des soins et/ou lui rendre des services destinés à compenser ses incapacités. Le proche aidant peut être un membre de la famille, un ami ou un voisin de la personne aidée. Il peut demeurer ou non avec la personne aidée. Le CAPAB ne travaille pas seulement auprès des personnes âgées. Il soutient tous les proches aidants, peu importe l'âge ou la problématique de santé de la personne aidée.

SERVICES OFFERTS

Information
Formation
Soutien individuel
Groupes d'entraide
Répit à domicile
Référencement

COORDONNÉS DE L'ORGANISME

Centre d'aide aux proches aidants des Basques

50, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Téléphone : 418-851-4040
Courriel : proches.aidants.capab@gmail.com
Site internet : www.lecapab.com

**Municipalité de
Saint-Simon-de-Rimouski**

30, rue de l'Église
Case postale 40
Saint-Simon-de-Rimouski (Qc)
G0L 4C0

Téléphone : 418-738-2896
Courrier : admin@st-simon.qc.ca

**Retrouvez-nous sur le
web:
www.st-simon.qc.ca**

**Comptes du mois de
Mai 2019 :**

71 448,80 \$

**Prendre note que le bureau municipal sera
fermé les lundis 24 juin à l'occasion de la fête
nationale de la Saint-Jean-Baptiste et 1er juillet
à l'occasion de la Fête du Canada.**

Bonne Saint-Jean à tous !!



*«Si tu veux connaître quelqu'un,
n'écoute pas ce qu'il dit mais
regarde ce qu'il fait »*

Dalai Lama

Calendrier des collectes 2019

Collectes de juin



4 et 25 juin



12 et 26 juin



4, 11, 18 et 25 juin

Collectes de juillet



16 juillet



10 et 24 juillet



2, 9, 16, 23 et 30 juillet



Prochaine réunion du Conseil municipal:

Lundi le 8 juillet 2019 à 19h30

Au Centre communautaire Desjardins, situé au 366 Route 132